

Discours de M. Claude CAZABAT

Vœux du Maire

Mardi 20 janvier 2026

Mesdames, Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Administrations et organismes divers et des associations,

Mesdames et Messieurs les membres du personnel,

J'excuse Monsieur le Préfet, Madame la Sous-Préfète, Madame la Députée et Mesdames les sénatrices ainsi que ceux qui m'ont écrit pour s'excuser,

Je remercie toutes celles et ceux qui se sont rendus disponibles pour répondre à cette invitation du Maire et du Conseil Municipal.

Je vous présente au nom du Conseil Municipal tous mes vœux de santé, bonheur et paix pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers.

Un mot d'abord pour ceux qui, en ce début d'année, sont malades ou isolés, ceux qui connaissent les violences de la guerre.

Je vous demande d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2025 : Bruno Ramos salarié de notre collectivité ; M Cibat ancien adjoint de Bagnères.

Permettez-moi aussi de rendre hommage à deux figures Bagnéaises,

- mon Adjointe aux Affaires Sociales, Laurence Lafforgue, une personnalité courageuse, compétente et disponible dans toutes les circonstances parfois difficiles (accidents, décès, incendies, de nuit ou de jour) toujours à l'écoute des plus démunis.

- Roland Bertranne, capitaine de la grande équipe de rugby du stade Bagnérais qui joua deux finales au Parc des Princes (79 et 81), figure emblématique de l'équipe de France dont il a détenu le record des sélections (69) mais aussi personnalité Bagnéraise avec Martine et son magasin de sports, ainsi que ses enfants Franck et Davina.

C'était un ami, c'était Roland notre ami à tous avec sa simplicité, sa gentillesse et son sens de l'écoute.

S'agissant du dernier discours du mandat, j'ai fait mettre des chaises supplémentaires car je serai peut-être un peu long, mais il y a des informations que vous attendez, et d'autres que je me dois de vous donner afin de mieux vous faire connaître votre commune et votre territoire et ce, sans esprit polémique mais en toute franchise comme d'habitude de ma part.

D'abord, pour ne pas faire durer le suspense, je dois vous dire qu'à ce jour, je ne suis pas candidat au poste de maire pour un mandat supplémentaire.

Entrant dans l'année de mes 80 ans, je n'ai jamais projeté de faire un mandat entier supplémentaire, mais il peut encore se passer beaucoup de choses d'ici la mi-février.

Par ailleurs, ce n'est pas forcément un premier adjoint qui doit succéder, puisque moi-même j'étais le n°6 des 8 adjoints à l'époque.

Après 12 ans passés à la mairie (3 en tant qu'adjoint aux finances et 9 comme maire, mais aussi 1^{er} Vice-Président de la CCHB et membre des bureaux de divers syndicats dont la présidence de l'office du tourisme, du Syndicat Mixte et de la SEM du Grand Tourmalet) je souhaitais un mandat de transition.

J'ai donc proposé à Madame la 1^{ère} Adjointe (Nicole) de poursuivre mon activité sur une période de 2 ans afin de traiter ensemble les dossiers les plus importants et structurants pour la ville et le territoire dans lesquels je suis fortement impliqué et en expliquant cela à la population avant les élections.

Cette proposition n'ayant pas été retenue, un poste d'adjoint m'a été proposé, mais j'ai refusé, car lorsqu'il y a une nouvelle équipe d'adjoints, l'ancien maire ne peut qu'être l'empêcheur de tourner en rond.

En fait, je crois que j'ai eu raison quand je vois déjà le délire et les commentaires faits dès la première réunion de campagne.

Je voudrais remercier tous ces Bagnéaises et Bagnérais mais aussi les maires, conseillers départementaux ou régionaux, qui m'ont fait part de leur étonnement du fait que je ne poursuive pas au regard de ce qui a été réalisé pour la ville.

C'est quasiment tous les jours que l'on me téléphone ou que l'on vient me voir et ce, depuis décembre dernier.

Je confirme donc ce soir que je souhaite un mandat de transition avec un peu plus d'union et moins de politisation pour des élections municipales.

Le Maire doit aimer et être près de ses habitants en travaillant beaucoup pour leur bien-être et pas forcément en assénant des principes, et en souriant tout le temps comme certains présentateurs d'émissions télévisées.

Je voudrais remercier tous les élus avec qui j'ai travaillé sur les deux mandats en particulier mes adjoints, même s'il y a eu des points de désaccords avec certains. Certains ont cru que le rôle d'élue c'était faire la psychanalyse du maire au lieu de s'impliquer à fond dans l'étude des dossiers pour les concrétiser.

Je dois noter aussi une différence entre les deux mandats dans le comportement de l'opposition municipale : au cours du 1^{er} mandat, les débats étaient sérieux et passionnés, les votes étaient forcément différents, mais le respect mutuel était la règle.

Au cours de ce mandat, les difficultés ont commencé avec le Covid et des réunions du conseil dans la Salle de Clair Vallon. Nous avons vu des comportements individuels d'élus inacceptables (nous avions devancé l'Assemblée Nationale mais au fait, qui avait fait cette alliance pour essayer de devenir maire) ; par la suite des interventions de certains élus ont connu des « dérapages » qui n'ont rien apporté au débat.

Il est vrai aussi qu'avec l'élection de 3 vice-présidents de la CCHB membres de l'opposition Bagnéraise, ces élus se sont opposés aux propositions du maire et de la majorité Bagnéraise à la CCHB dans la plupart des dossiers, notamment ceux qui ont une incidence fiscale pour les Bagnérais sur leur feuille d'impôts.

Je voudrais saluer aussi tous les élus communautaires, et en particulier les maires pour qui j'ai le plus grand respect eu égard à leur engagement, malgré les vifs échanges que nous avons pu avoir.

Toutefois, le renouvellement et la dualité Maire de Bagnères – Président de la CCHB n'ont pas facilité les rapports, le président étant dépendant du vote des communes rurales qui, sur 46 élus communautaires ont 29 représentants si l'on ajoute les oppositions Bagnéraises (4) il n'en reste plus que 13 pour soutenir le maire de Bagnères et sa majorité.

Malgré cette situation, j'ai avec le Président de la CCHB développé la mutualisation des services entre la ville de Bagnères et la CCHB en plus des transferts de compétences antérieurs sur lesquels je reviendrai plus tard.

Cette mutualisation concerne les bâtiments et les personnels, et est à l'origine d'économies. Quel sera le nouveau tandem après les élections : suspens ?

Certains élus n'ayant pas voulu comprendre la démarche engagée avec ma majorité, je voudrais ce soir l'expliquer à nouveau.

La Communauté des Communes a été comme ailleurs difficilement créée en 1994 sous l'impulsion du Maire de Bagnères de l'époque malgré la résistance de certaines communes (Trébons est allée jusqu'au référendum), la dernière à avoir adhéré était Campan (vous voyez déjà que ce n'est pas un problème de personnes entre les maires actuels de Bagnères et de Campan).

L'unité s'est faite autour de la zone économique du site Soulé et en particulier de la Brigade verte créée par la CCHB.

Par la suite, le maire de Bagnères a transféré des compétences à la CCHB en plusieurs étapes jusqu'en 2013 afin de bénéficier d'aides financières pour la CCHB.

Ces transferts de compétences ont été faits selon les règles budgétaires applicables au plan national et avec la volonté et l'esprit communautaire qu'avait Rolland Castells, il n'a jamais été question d'étudier la possibilité de faire des accords locaux au plan financier. J'ai toujours expliqué avec conviction depuis 2014, que le contribuable bagnérais participe plus qu'il ne le doit par rapport à cette règle nationale.

En effet, pour le fonctionnement de chaque service transféré (centre de loisirs, crèches, médiathèque, cinéma, salles de spectacle Halle aux Grains et Alamzic, piscine), la ville de Bagnères continue de verser chaque année à la CCHB, le montant du coût de fonctionnement de chaque service qu'elle payait à la date du transfert, ainsi que pour l'investissement, calculé sur la moyenne des trois dernières années.

Comme la gestion est assurée très rigoureusement par le Président de la CCHB et les services (DGS, Directrice financière, DRH et DST), il suffit de lire les budgets pour vérifier que pour ces services (médiathèque, cinéma, salles de spectacles), la ville paie encore aujourd’hui plus de 90% du coût de fonctionnement du service à elle seule, les 24 autres communes n’assurant que les 10% restant.

J’ai réussi à faire revoir une situation au début de ce mandat par un nouveau pacte fiscal avec le Président : pour l’abattoir (la ville remboursait un emprunt déjà clôturé), pour la cuisine centrale où la ville versait 250k€ par an, alors que notre commune achète déjà les repas à la CCHB au même prix que les autres communes.

Ainsi, j’ai pu faire baisser la contribution annuelle de la ville à la CCHB de 1500k€ à 950k€ (gain de 550k€). C’est pour cette raison financière que j’ai toujours demandé la reprise par la ville des salles de spectacles où la ville paie la quasi-totalité du fonctionnement jusqu’à ce jour, ainsi que la quasi-totalité de l’investissement.

Pour ces deux salles, l’occupation (spectacles et réunions) est à 98% pour la ville, la sécurité des manifestations est de la responsabilité du Maire de la commune. Ce n’est pas une lubie d’un « individu » comme l’a dit un élu, mais c’est un exemple concret : soit la CCHB garde la gestion et on revoit la répartition des charges soit la CCHB les rend à la ville qui paiera la totalité des charges.

Aussi, j'ai proposé aux communes de Montgaillard, Pouzac, Trébons et Campan de transférer la gestion de leurs salles à la CCHB pour que le coefficient d'intégration fiscale qui soucie certains maires soit amélioré.

J'ai essuyé bien-sûr un refus, alors je souhaite qu'à l'avenir, Bagnères soit traitée comme les autres, je crois que celui qui paie doit avoir le pouvoir de décision.

Rassurez-vous, il n'y aura pas que du financier ce soir, mais c'est le nerf de la guerre.

Aujourd'hui, la population bagnéraise représente plus de 45% de la population de la CCHB mais participe pour les impôts locaux à hauteur de 56%. Cette anomalie vient essentiellement du classement des locaux d'habitation sur lequel les commissions communales doivent jouer leur rôle. Comment seulement moins de 5% des locaux de Bagnères sont classés dans les catégories les plus basses (insalubres etc...) alors que sur l'ancien canton de Campan des communes avoisinent le taux de 50% de locaux (insalubrités ou sans chauffage) Cette situation doit être revue en urgence afin de rétablir l'équité entre les habitants du territoire.

Après cet intermède financier avec la CCHB, j'en reviens au mandat de Maire que je voulais de transmission pour les dossiers importants qui concernent la ville, et dans lesquels je me suis fortement impliqué. Beaucoup de membres de la majorité cessaient leur activité à la fin de ce mandat pour des raisons d'âge, d'exercice de plusieurs mandats successifs ou tout simplement de lassitude dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, il restait auprès de moi 3 adjoints : 2 cessant leur activité, si je m'arrêtai, et 1 lançant sa propre liste, l'adjoint à la Mongie (Guy Dabat) et l'adjoint à la culture chargé du transfert du Fonds Alix (Eric Dupuy) se sont mis en retrait avec moi.

Quels sont ces dossiers qui auraient mérité une transmission plus longue ?

1) Le premier dossier concerne la Mongie

La gestion de la station est déjà difficile, mais elle est encore plus compliquée avec le contrat de concession que la ville a signé avec l'ARAC en 2021 pour une durée de 11 ans. Le but recherché était de moderniser la station des années 1970 en requalifiant l'espace urbain : le haut de l'avenue du Tourmalet a été réalisé en 2024, la Grenouillère et les terrasses des commerçants (Boulevard du Pic du Midi) ont été nouvellement aménagées en 2025 et seront achevées en 2026 avec la place centrale devant l'office de tourisme et la billetterie et l'accès des clients à la gare du Pic du Midi.

Le contrat avec l'ARAC porte aussi sur la reprise de deux anciens hôtels et leur démolition avec la création d'un nouvel hôtel, l'investisseur étant la Foncière créée par la Compagnie des Pyrénées (je remercie la Région et la Banque des Territoires (Etat) pour leur soutien), ainsi que la recherche d'un exploitant avec lequel la finalisation des accords est en cours ce début d'année. Une présentation a été faite en conseil municipal du 18 décembre dernier.

Le montant de la participation de la ville est de 650 k€ annuellement sur 11 ans, c'est un choix budgétaire prioritaire.

La Mongie, c'est aussi l'immeuble de la Mongie-Tourmalet - composé de plus de 600 logements, galerie marchande, parkings en sous-sol- classé en Immeuble de Grande Hauteur, c'est-à-dire avec des mesures de sécurité renforcées (incendie, évacuations).

La commission de sécurité fait vérifier annuellement l'état des travaux effectués. (M. Le Préfet s'y déplace personnellement). Au vu de l'avis de cette commission, l'immeuble bénéficie d'une dérogation afin de rester ouvert dans sa partie établissement recevant du public. J'avais pris un arrêté de fermeture dès 2018 car les travaux prenaient du retard. A l'époque, je n'ai eu que le soutien de la Préfecture (Etat), alors que ma responsabilité pénale de Maire pouvait être engagée (voir la dernière actualité à Crans-Montana).

Depuis, il y a eu un nouveau plan de mise en sécurité avec des travaux programmés et exécutés.

Une étude a été réalisée par Atout France (assistée de l'ARAC) pour évaluer les coûts de rénovation (+ 30M€) mais le coût de la démolition qui ne serait pas forcément plus écologique, serait plus élevé. L'administrateur judiciaire est gestionnaire des 5 copropriétés mais les fonds (paiement des charges) ne rentrent toujours pas pour réaliser les travaux.

Nous travaillons avec l'Etat (Préfet et Banque des Territoires) pour qu'une solution soit trouvée avec un projet de rénovation après sécurisation de l'immeuble.

Quel est l'enjeu de cet immeuble ?

L'équilibre financier de la SEM du Tourmalet serait remis en cause. Par exemple, en cas de fermeture, on perdrait 3000 lits chauds, et les commerces de la station de la Mongie en pâtiraient. En cas de fermeture pour des raisons de sécurité, la ville de Bagnères pourrait perdre plus de 600 000€ (de taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la CCHB perdrait 350 K€ (foncier+ TH+ CFE, TEOM), la commune de Campan perdrait le droit de bail (bail emphytéotique), c'est-à-dire plus de 200 000€.

La Mongie, c'est plus de 2.2 ME de fiscalité pour la ville, 1,5 M€ pour la CCHB. La ville perçoit aussi 300k€ correspondant à la taxe sur les remontées mécaniques, le département en percevant 200k€.

Par ailleurs, la commune de Campan perçoit près d'1 M€ annuellement (la station et le domaine skiable au titre de baux emphytéotiques).

Avis :

La station de la Mongie et le domaine skiable créent des emplois pour l'ensemble du territoire de la Haute-Bigorre, et sont un soutien pour la commune bourg centre et la vallée, ainsi que pour les loueurs de locaux touristiques.

Commentaire :

- 1) La commune paie le fonctionnement (1,5 M€) et l'investissement de la station (650 k€ annuel pour le contrat de concession avec l'ARAC, 500k€ en moyenne annuelle pour les autres investissements (soit plus d'1 M / an).
- 2) La CCHB qui a la compétence touristique paie 0.
- 3) Campan (propriétaire des terrains en quasi-totalité) paie 0 et Cieutat paie 0.

Je ne vois donc pas pourquoi la CCHB ne participerait pas en totalité au financement des navettes de la station et de liaison avec Castillon, ainsi qu'au fonds de concours pour la mise en sécurité et la rénovation de l'IGH ou encore la création de l'hôtel.

Quant à Campan et Cieutat à un degré moindre, ce n'est pas polémiquer de ma part, mais c'est une réflexion : il est normal qu'un propriétaire de terrains ou d'immeuble ait des revenus, mais la même observation que pour la CCHB est valable : la station de la Mongie avec le tourisme soutient le développement du territoire et de l'emploi.

Les litiges Campan-Bagnères datent de trois siècles alors ayons une vision objective des choses et ne le limitons pas à un conflit de personnes, maire de Bagnères et Maire de Campan, dont les échanges ont certes été parfois virulents.

Le débat est ouvert en toute franchise et objectivité. Il faudra à l'avenir dépasser l'argumentaire d'un maire de commune rurale qui se limite à « faire payer les riches », c'est-à-dire pour lui, les touristes et les bagnérais qui louent des meublés.

Le classement du Pic par l'Unesco ne peut pas être dissocié du dossier de la Mongie, la ville de Bagnères siège au bureau du syndicat du Pic, actuellement les accès à la gare du Pic (station) et l'éventuelle création d'un parking silo étudiée par le syndicat du Pic impactent les aménagements de la station et le dossier des mobilités.

Autre dossier qui mériterait une plus longue transmission,

2) L'étude du PLUi.

La Mongie est classée site patrimonial remarquable et la zone du col du Tourmalet doit être étudiée avant passage de certains dossiers en commission des sites : mobilités et stationnement, création de toilettes publics, usage de l'eau etc...

Ce dossier PLUi (réunion du 19 janvier, hier soir) est très lourd. J'ai assisté à toutes les réunions avec deux adjoints (Marie-Thérèse Gallo et Eric Dupuy). J'aurais souhaité que certains élus s'y investissent davantage dès le départ, car il est facile de dire que le Maire gère tout seul avec les techniciens (au fait, on le disait aussi pour Roland). Ces dossiers sont très techniques et il faut un investissement personnel constant et faire preuve de probité avec le seul souci du bien-être de tous les habitants, du développement économique et touristique, tout en protégeant pour l'avenir la nature, l'eau et la biodiversité.

C'est pour cette raison aussi que nous travaillons (sur 4 ans) sur un atlas de la biodiversité communal.

La ville de Bagnères et la Mongie étant classées en site patrimonial remarquable, nous nous sommes attachés à examiner tous les sujets tournant autour du patrimoine et de sa conservation.

3) Fonds Alix et palais de justice

Dans les dossiers importants devant faire l'objet d'une transmission, il faut citer le Fonds Alix et la rénovation de l'ancien Palais de justice.

Ce fonds donation de la famille Eyssalet auquel il faut ajouter la donation Arduin (Luchon) croupit depuis sa donation dans les locaux de l'université Paul Sabatier à Salut, la CCHB n'en faisant pas une priorité, j'ai proposé au conseil municipal de faire de la conservation et de la mise en valeur de ce fonds une priorité. Le bâtiment du tribunal était à l'abandon. Certains élus de la CCHB voulaient y faire le siège de la CCHB (redevenir autonomes ? Au fait, qui est le plus communautaire ?). J'ai proposé au conseil municipal de récupérer ce bâtiment par voie d'échange avec un terrain (qui servira à la CCHB pour la future déchetterie) pour le mettre en valeur et y transférer le Fonds Alix et la société Ramond (qui est très mal installée dans l'ancienne Mairie).

Avec deux adjoints à la culture successifs (Bernadette Dussert-Pedabay et Eric Dupuy), nous avons travaillé sur le Fonds Alix en récupérant la donation du site de Luchon par donation.

Nous avons recruté un architecte spécialisé dans ce type d'opération (Musées, bâtiments de qualité) et nous avons recruté une cheffe de projet. Nous avons associé la Fondation du Patrimoine à ce projet et obtenu plus de 50% de subventions diverses. Cette réhabilitation devrait marquer l'histoire de notre ville et servir de vitrine au plan national voire international.

Je ne remercierai jamais assez au nom de la ville, Jean Eyssalet et sa sœur Jeannette ainsi que Mlle Ardouin.

Vivement l'ouverture, les travaux seront achevés avant la fin de l'année 2026 et le transfert sera immédiat. Un modèle économique va être présenté à tous les élus du conseil municipal avant le 15 février prochain.

Le Maire n'aura pas engagé la ville dans des coûts de fonctionnement superflus. Ce modèle économique est présenté près d'un an avant l'ouverture de la Maison Alix.

4) Création du Dojo - Padel

La création du Dojo-padel et leur fonctionnement est aussi un dossier de transmission.

Cette construction a pour but de satisfaire une demande des associations pour le Dojo et de nombreux habitants du territoire pour le padel. Le montant des subventions devrait atteindre les 50% avec une subvention de la FFT de 70 000€.

Le padel sera géré avec une convention ville- club de tennis, le financement d'un éducateur étant indispensable pour le développement du club de tennis.

Le tournoi de tennis ITF créé par Jean Gachassin et poursuivi par Christian sera géré désormais par JL Dessac et son fils (structure indépendante du club).

5) Réaménagement Coustous – Jubinal - Lafayette

Autre dossier important à transmettre, la réhabilitation des Coustous.

Nous avons rénové en sous-sol les réseaux d'eau et d'assainissement à la fin du dernier mandat.

En engageant l'ouverture du dossier de la réhabilitation des Coustous, je savais et c'est heureux, qu'un large débat s'instaurerait.

Avec les services techniques et l'adjointe en charge des travaux nous avons présenté dès 2021 (post Covid) un schéma sommaire d'aménagement et de circulation que nous avons évoqué en bureau municipal après consultation et avis des adjoints qui avaient voulu se prononcer (6/8).

De cette consultation, le plan d'aménagement a été préparé, et les échanges avec le CAUE ont commencé pour aboutir au document présenté à la réunion publique de février 2025. Des échanges d'informations avec l'ABF sur ce dossier avaient été conduits par le Maire.

J'avais indiqué lors de cette réunion publique que toutes les propositions seraient examinées : certains commerçants m'ont d'ailleurs remis des propositions et leurs soucis, quant au stationnement.

Monsieur le Préfet, après avis de l'ABF, m'a fait part de ses observations quant à la procédure souhaitable qu'il convenait de suivre, Bagnères de Bigorre étant classée site patrimonial remarquable.

Nous avons donc retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage qui va établir un cahier des charges pour consulter 3 architectes du patrimoine qui seront chargés d'établir une « esquisse ». Le choix sera arrêté après les élections.

Après de nouvelles phases de consultation des habitants et des commerçants ainsi que des touristes ou curistes, la procédure des marchés sera lancée pour retenir les entreprises chargées de l'exécution des travaux de requalification des Coustous (y compris les places Jubinal et Lafayette).

Toutes ces procédures s'étaleront avec des délais incompressibles de février 2026 au 4ème trimestre 2027 avec un début d'exécution des travaux début 2028.

On peut toujours améliorer une communication, mais je ne peux pas accepter que l'on vienne dire que le maire a fait tout seul avec le directeur des services techniques et qu'en particulier, les adjoints n'ont pas été consultés.

Quant au « sérieux » souhaité dans les choix effectués je ne peux que l'approuver puisque l'avis du CAUE, de l'ABF, de 3 architectes du patrimoine avec la possibilité de retenir des entreprises qualifiées avec des matériaux choisis sera une garantie de qualité pour ces aménagements

Je freineraï tout de même cet enthousiasme car les finances de la ville doivent être utilisées avec rigueur, afin de conserver la possibilité aux élus d'effectuer les choix prioritaires pour la satisfaction des habitants au quotidien.

Après les Coustous, il y a bien sûr tout l'anneau thermal à traiter sans oublier les autres quartiers et les hameaux.

6) Domaine skiable et SEM du Grand Tourmalet

Enfin, parmi les dossiers importants devant faire l'objet de transmission, il y a le dossier de la station de ski, proprement dit, celui de la Mongie ayant déjà été évoqué.

Ce domaine est géré par un syndicat mixte dont les maires de Bagnères de Bigorre ont été Présidents depuis sa création début des années 2000, l'exploitation étant confiée à une Régie intercommunale succédant à la Régie autonome de Campan.

En 2017, j'ai été élu maire et président du syndicat du Tourmalet, j'ai constaté avec mon ami Alain Aragnouet alors Président de la Régie Intercommunale que nous étions sans possibilité de financement même pour faire le contrôle technique des installations avant la saison hivernale. Il fallait trouver une solution avec une délégation de service public soit classique avec un privé, ou peut-être en capitalisant avec une Société d'Economie Mixte (création de la SEM du Grand Tourmalet) composée majoritairement du Syndicat Mixte (75%) et de la Compagnie des Pyrénées Participation.

Pour simplifier, cet actionnaire a recapitalisé (a apporté des fonds) et des emprunts ont été faits auprès des banques. Un plan d'investissement de 32 M€ sur 10 ans a été lancé (près de 30 M€ réalisés dès 2026).

La SEM a dégagé des bénéfices et non des déficits, ainsi sur les 29 M€ de capitaux dus par le syndicat mixte au jour de la création de la SEM, 12 M€ ont déjà été remboursés par la nouvelle structure au 31.12.2025.

Je ne suis pas skieur, j'aime la Montagne et j'aime la Mongie, j'ai donc, contre l'avis de ceux qui critiquaient et continuent encore de démolir N'Py, créé la nouvelle structure avec la satisfaction d'avoir construit pour l'avenir avec l'aide des élus qui m'ont suivi, et de la Compagnie des Pyrénées présidée par Carole Delga (Michel Boussaton que je remercie étant Président Délégué) et le soutien de la Banque des Territoires (l'Etat).

Je remercie également aussi son Directeur Régional M Martinez et ses collaborateurs avec qui j'échange régulièrement.

La diversification s'est bien développée côté Barèges, mais après avoir connu un frein côté la Mongie, elle devra se poursuivre. Pour ne pas polémiquer et ça arrangera beaucoup de monde, si ça a échoué, c'est bien-sûr de ma faute car je n'ai pas été complet dans mes explications et que je ne suis pas un communicant.

Je rappellerai simplement que les litiges Bagnères-Campan, comme je l'ai rappelé, datent de plusieurs siècles, et que la gestion administrative de la Mongie et du Tourmalet jusqu'au Pic

du Midi, a été attribuée à la commune de Bagnères par un arrêt du Conseil d'Etat.

Lors de ces conflits, nous n'étions pas présents ni les uns ni les autres. A nous donc de développer le territoire ensemble.

Lorsque Roland CASTELLS m'a contacté pour venir sur sa liste, il m'avait demandé de l'aider pour désendetter la collectivité car beaucoup d'investissements avaient été réalisés.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, la ville avait 26,5 millions d'euros de Capitaux à rembourser.

Au 1^{er} janvier 2026, la Ville ne doit plus que 16,2 Millions (soit 10,3 millions de remboursés étant donné que nous avons emprunté 2,9 millions pour l'achat des Thermes de la Reine à un taux très bas. Les ratios de gestion sont très bons de l'avis même de nos partenaires dont la Banque des Territoires.

Si nous avons obtenu ce résultat c'est grâce à un travail d'équipe autour du maire et du bureau municipal en association avec le travail de notre DGS (Valérie Teulé) qui a en responsabilité aussi la CCHB et le CCAS communal : changement de méthode dans la préparation budgétaire avec les réunions élus, techniciens, organisation des services par la DGS avec la mise en place des chefs de pôle, mise en place d'un Codir (DGS, DST, RH, Responsable Financier et Secrétariat général) hebdomadaires afin de prendre des mesures préventives ou correctives. Je n'ai jamais critiqué contrairement à d'autres ce qui avait été fait avant 2014.

Cette bonne situation financière nous a permis de concrétiser des projets importants que l'on a tendance à vite oublier (j'aime bien consulter les photos avant et après dans une rue rénovée par exemple)

Je voudrais juste dire que je ne suis pas un fan des coupures de ruban, d'ailleurs ceux qui les coupent et qui sont sur la photo sont souvent ceux qui arrivent après et qui ne sont souvent pour rien dans la réalisation du projet (c'est la méthode du « coucou » !)

Je voudrais donc rappeler ce qui a été fait afin de répondre aux critiques qui existent hors et pendant les périodes d'élections et auxquelles il ne faudrait pas répondre ?

Chaque année et je sais que ce n'est pas suffisant, nous réalisons des travaux d'entretien de voirie (montant allant de 150 000 euros à 250 000 euros par répartition sur Bagnères ville, les Hameaux (soulagnets, Lesponne, Côt de Ger et Saraméa) et la Mongie.

- principales rues

2016 : place de la gare et trottoirs du Parc Malye

2017 : aménagement devant l'Office de Tourisme et la Médiathèque

2018 : la rue du Général de Gaulle et route de Toulouse

2020 : parking, maison quartier Clair Vallon, trottoirs devant le collège Blanche Odin

2021 : Aménagement des stationnements dans le parc de la Mairie, passerelle de l'Adour (cité de la Passerelle), Rue Alfred

Roland (devant le centre culturel), rue Gambetta (rue de l'hôpital)

2022 : Aire de Camping-car, lotissement Planchon (trottoirs et rues), pumptrack, rue Lorry, trottoirs lotissement Delattre

2023 : voie Verte et Parc de la Marbrerie, rénovation place des Thermes et massifs fleuris devant les Thermes, aménagement Place du Pouey – rue Frossard, trottoirs de Clair Vallon (Tranche 2)

2024 : Trottoirs de Clair Vallon (tranche 3), voie Verte (collège – Achard- Hôpital), Voie verte, aire de Camping-car, parking salle des fêtes Haut de la Côte

2025 : réfection promenade Vallon de Salut, Allées Cardeilhac

2026 : Voie Verte rue Costallat, Allées Jean Jaurès

Pour les bâtiments :

2016.17 : rénovation Ecole Jules Ferry

2018 à 2025 : Rénovation intérieure et façade de la Mairie

2018 : Façades de la mairie de Soulagnets, rénovation Fronton du stade Cazenave, passage LED de l'éclairage Tennis couvert

2018.19 : rénovation de l'école du Pic du Midi, bardage façade ateliers des services techniques, mise en conformité des installations électriques du stade Cazenave, rénovation kiosque des Thermes, rénovation appartement du centre équestre

2019.2020 : Création de la Maison de quartier Clair Vallon, assainissement Mairie de Soulagnets et salle du Haut de la Côte

2020.21 : Réhabilitation de l'école de Clair Vallon, aménagement du pôle Médical Boulevard Carnot, aménagement salle des fêtes du Haut de la côte, relevage de l'orgue Saint Vincent

2022 : Maison des associations 1^{er} étage de l'immeuble Dauxois au-dessus de la crèche, création de réserves et ascenseur Musée Salies, LED et rénovation intérieure au gymnase Cordier et au tennis

2022.24 : Réhabilitation Ecole Carnot, rénovation d'appartements à Hount Blanque et à Soustras

2023 : Rénovation terrain de la poudrière

2024 : Aménagement parc de la Mairie, city stade et aire fitness à Cazenave, création de locaux de police municipale, remise en eau du canal de la Marbrerie, rénovation de la cuisine salle des fêtes de Lesponne.

2024.25 : Rénovation de 11 appartements de l'immeuble Maman logements sociaux

2025 : Désimperméabilisation cour d'école Jules Ferry, mise en place régulation pilotée du chauffage (école, gymnase), création de WC extérieurs à la Calandreta, façade et toit de la lampisterie près de l'ancienne gare.

2026 : Dojo Padel (pour juin 2026), palais de justice pour le fond Alix (fin 2026)

- Eclairage public

97% de l'éclairage (sauf Coustous) est passé en Leds, les armoires d'éclairage public ont été mises aux normes avec optimisation des horaires. En 2015, le coût de l'éclairage public était de 145 KE, il est de 60 KE en 2025

- Pour mémoire :

- Le lac de Clair Vallon a été curé (depuis 30 ans ?)
- création de fresques par la ville en plus de celle de CAF devant l'usine avec le tramway ligne 5 de Montpellier qui a été faite par l'entreprise.

(2021 réservoir du Tourmalet, 2023 Alix à la Marbrerie, janvier 2026 transformateur électrique rue Costallat, photo Alix)

- Rénovation des statues (parc Vignaux, Thermes, Salut)
- création des ronds-points Services Techniques, rond-point de la route de Toulouse
- Enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques rue de Gaulle et route de Toulouse, rue Gambetta, rue Prosper Noguès, rue du 8 mai (2026 ?)
- cimetière : rénovation de l'accueil, rénovation du monument 14-18, groupe Bernard, monument aux morts, agrandissement Colombarium, plan géomètre avec relevé de toutes les concessions, création d'un ossuaire, végétalisation du cimetière.

7) Usine de Médous

Nous avons aussi lancé avec la création du Syndicat Mixte de Médous (avec la CATLP), la construction de la nouvelle usine de production d'eau de Médous, l'ancienne datant de 1929 (chantier à 8 millions d'€). Je remercie l'agence de l'eau pour le montant de la subvention relativement important et pour l'avance de trésorerie.

Ce dossier est aussi un dossier de transmission, le Maire de Bagnères assurant la présidence du syndicat, l'exploitation devant être effectuée en DSP (étude en cours), le prix de l'eau devant être revu à la hausse (hélas !).

Sur ce dossier de l'eau, je voudrais préciser qu'au titre de la transmission, il y aura aussi l'examen du transfert ou non à la CCHB de l'assainissement et de l'eau. Ce sera un dossier très sensible en particulier sur la zone de la Mongie.

8) Thermalisme

Comment ne pas parler du thermalisme qui au plan national avec les questions de déremboursement des cures, nous a créé quelques soucis. Je remercie particulièrement Nicole Darrieutort Présidente du Directoire de la Semetherm et Marie Blanque notre Directrice des Thermes qui se sont particulièrement investies sur ce sujet.

L'année 2025 a été une très belle année pour la Semetherm et notre ville : 8346 curistes accueillis, soit pratiquement le niveau d'avant Covid (nous sommes une exception), 170 000 visiteurs à Aquensis, chiffre doublé par rapport à 2014 (il va falloir avoir des projets), l'ouverture du Berceau de la Source et des Thermes de

la Reine a été une réussite, (le CA réalisé est quasiment au double de la prévision). L'achat des Thermes de la Reine en 2019, c'était un choix fort pour la ville et pour l'avenir de la Semetherm, certains élus de l'opposition ont même précisé que l'achat était trop cher et qu'il fallait laisser cela à du privé, mais la Semetherm est une SEM gérée comme du privé.

Bravo à la Directrice et à toute l'équipe de la Semetherm.

9) Rapports avec l'Etablissement Public Foncier Régional

Deux dossiers sont en cours avec l'Etablissement Public Foncier Régional qui a préempté pour l'hôtel le Trianon (un recours est en cours à ce jour). Il faut de l'hôtellerie à Bagnères, voilà le seul motif de préemption, car personne jusqu'au moment où j'ai ouvert le dossier dès que j'ai été Maire, n'a essayé de régler cette affaire, cet emplacement devenait une friche en centre-ville.

Le deuxième dossier concerne l'ilot de la clinique Gandy : dans le cadre du dossier « Petites Villes de demain », il est prévu d'y aménager des appartements pour l'habitation principale ce qui devrait aider à dynamiser le commerce de centre-ville. L'EPF a avancé sur l'acquisition, l'Office d'HLM est en rapport avec l'EPF pour la création d'appartements.

10) Le Centre Hospitalier

Nous sommes les élus et la population très attachée à nos services de santé. Si au niveau de la médecine générale nous sommes à ce jour à un niveau de service acceptable pour le centre

hospitalier, nous sommes toujours soucieux pour le service des urgences dont la disparition serait fatidique à la survie de certains services.

Nous avons un centre de réadaptation fonctionnelle très côté, nous devons veiller à son maintien.

Les échanges avec l'ARS sont à ce jour très constructifs.

J'ai brossé un tableau des dossiers importants pour l'avenir de notre ville, mais je voudrais aussi vous dire que nous avons des entreprises dynamiques. Certes, il y a CAF et son développement continu, en fait c'est « une locomotive », mais il y en a d'autres qui ont à leur tête comme responsable, des bagnérais très dynamiques.

Bagnères se caractérise aussi par son classement de « 2ème ville de France où il fait bon vivre » avec pour raisons essentielles :

- Ses paysages et son patrimoine bâti
- Ses associations sportives et leur dynamisme (championnats de France des jeunes VTTistes, finale du championnat de France de rugby pour les féminines, très belle saison du stade bagnérais rugby aussi pour les seniors hommes, ainsi que Geoffrey Cros au CA Briviste ainsi que Ben Dhiman mais aussi Fanny Barbara et Gauthier Bonnecarrère pour leur magnifique saison de trail avec le Stade Bagnérais Athlétisme, Mael Bernès pour le canoé et kayak, la très belle saison de notre champion Bruno Armirail, les jeunes Pierre et Léo qui se sont illustrés lors de la folle aventure au marathon des sables en Cappadoce).
- Le projet ICOPE de sport-santé avec le CCAS

- Les stages sportifs et notamment avec nos amies du Québec, Les Roses du Canada
- Ses associations culturelles et les différents festivals : voix du vallon, Piano Pic, le Outdoor film festival par Bureau Craft, le festival du rire, le Cartel Bigourdan
- Le marché de Noel du Rotary, les actions du Lion's Club
- L'exposition Jean Lafforgue et la donation de Bruno Schmeltz à la ville
- Son centre culturel très dynamique
- Son CCAS communal au service des personnes en difficulté jeunes et ainés avec des actions sur l'alimentation ou sur les économies d'énergie, repas des Aînés le 25 janvier au Casino)
- Ses comités de jumelage dynamiques : en 2025, il y a eu le voyage en Italie mais aussi le séjour à Tutzing où j'ai participé pour les 50 ans du jumelage : un grand moment d'émotion, d'amitié et d'échange avec quelques chants pyrénéens sur les bords du lac.

Je voudrais mettre en évidence aussi le commerce de centre-ville avec des jeunes dynamiques, des halles aussi très accueillantes, tout cela est souligné par les touristes et les habitants du territoire, mais aussi par l'office de tourisme et son équipe dynamique.

Je clôturerais ce discours en redisant un grand merci aux élus qui m'ont aidé et aux Bagnérais et Bagnéaises qui m'ont toujours soutenu.

Mais je ne voudrais pas terminer sans remercier l'ensemble des personnels des collectivités ville – CCHB et CCAS communal.

Je remercierai en particulier l'équipe du CoDir hebdomadaire (Valérie, Nathalie, David, Isabelle et Perrine, soit DGS, RAF, DST, DRH et Secrétariat général) avec qui exceptionnellement le ton a pu monter mais je voudrais souligner cette volonté de réussite commune, cette loyauté réciproque.

Ils n'ont jamais pris la place des élus, ils ont participé à la préparation des décisions ou délibérations afin que nos collectivités et le Maire soient assurés d'une bonne couverture juridique.

Je voudrais remercier particulièrement mes deux proches collaboratrices, Laurence Lerda et Emmanuelle Poueydebat qui m'ont fidèlement accompagné dans la gestion quotidienne du cabinet et je dois bien reconnaître que ce n'est pas toujours une mince affaire !

A la fin de ce mandat, je veux remercier mon épouse Jeannette avec qui j'ai partagé beaucoup de joies mais aussi de peines et qui m'a toujours soutenu dans ma carrière administrative avec les changements de résidences nombreux mais aussi au cours de ces années de mandat où l'action que j'engageais sur des dossiers structurants arrivait à perturber mon sommeil pourtant très profond.

Merci à vous, je ne nous vous oublierai pas car vous m'avez toujours soutenu dans ma volonté de réussir pour cette ville que

j'aime, pour les Bagnérais et Bagnéraises mais aussi pour tous les habitants de la Haute-Bigorre.

Je vous invite à passer un moment agréable autour d'un cocktail (merci à toute l'équipe qui s'est chargée de l'intendance pour nous permettre de vous accueillir, merci aux gérants du Carré Py Hôtel également), et de profiter des belles images qui défilent sur l'écran à côté.

Quelle belle ville : Bagnères-de-Bigorre !

Merci et encore meilleurs vœux